



Cette année samedi 4 octobre 2014

Dans la semaine qui précède Yom Kippour, on procède aux Kapparot : on fait tourner autour de sa tête trois fois un poulet vivant (ou un poisson, ou une somme d'argent multiple de 18) en récitant les versets traditionnels ; puis on donne le poulet (ou le poisson ou la valeur monétaire) à une institution charitable.

La veille de Yom Kippour (cette année vendredi 3 octobre 2014), on a coutume de demander au responsable de la synagogue du gâteau au miel, symbole d'une bonne et douce année. A midi, on prend un bon repas, avec poisson et viande.

Il est d'usage que les hommes se trempent au Mikvé (bain rituel), si possible avant la prière de Min'ha. On met les vêtements de Chabbat. Après la prière de Min'ha, on fait un repas de fête, sans poisson ni viande, mais avec du poulet. Après le repas, les parents bénissent les enfants et leur souhaitent d'aller toujours dans le droit chemin.

Après avoir mis des pièces à la Tsedaka, les femmes mariées allument au moins deux bougies **avant 19h07,**

horaire de Paris (les jeunes filles et petites filles allument une bougie) et récitent les deux

bénédictions suivantes :

1) «Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chèl Chabbat Véchèl Yom Hakipourim» - «Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a sanctifié par Ses Commandements et nous a ordonné d'allumer la lumière de Chabbat et de Yom Kippour».

2) «Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé» - «Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre, qui nous a maintenus et nous a fait parvenir à cet instant».

Il est d'usage d'allumer également une bougie qui dure au moins vingt-cinq heures et sur laquelle on récitera la bénédiction de la «Havdala» à la fin de la fête. On allume aussi des bougies de vingt-cinq heures à la mémoire de chacun des parents disparus.

On enlève les chaussures en cuir et on met des chaussures en toile ou en plastique. Les hommes mariés mettent le grand Talit et le «Kittel» (vêtement rituel blanc).

Pendant tout Yom Kippour, on récite la deuxième phrase du Chema Israël («Barou'h Chem...») à voix haute. Il est interdit de manger, de boire, de s'enduire de crèmes ou de pommades, de mettre des chaussures en cuir, d'avoir des relations conjugales et de se laver (sauf si on s'est sali ; de même, on se lave les mains pour des raisons d'hygiène). On passe la journée à la synagogue.

Le matin, on ne récite pas la bénédiction : «Cheassa Li Kol Tsorki» («Qui veille pour moi à tous mes besoins») car on ne porte pas de vraies chaussures.

Les malades demanderont au médecin et au Rabbin s'ils doivent jeûner ou non.

A la fin du jeûne, on écoute la sonnerie du Choffar.

Après Yom Kippour, on se souhaite mutuellement «Hag Saméa'h». Si possible, on prononce la bénédiction de la lune. On récite la prière de la Havdala **après 20h11**, horaire de Paris. Durant le repas qui suit le jeûne, il est d'usage de parler de la construction de la Soucca et, si possible, on construit effectivement la Soucca tout de suite après le repas.